



PLU

Plan Local d'Urbanisme

SERRAVAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2 Col du Marais - La Perrière

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2019 Vu pour être annexé à l'arrêté du 17 octobre 2019

LEGENDE

- U ZONES URBAINES**
- Ua Secteur urbanisé ancien dense
 - Uc Secteur urbanisé récent moins dense
 - Ue Secteur urbanisé à destination économique
 - Ue1 Secteur urbanisé à destination économique et de commerces

- AU ZONES A URBANISER**
- AUb Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne à forte
 - AUc Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
 - AUm Secteur de mixité sociale et fonctionnelle destiné prioritairement à de l'habitat et à des commerces ou activités de services
 - 2AU Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU

- A ZONES AGRICOLES**
- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
 - Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

- N ZONES NATURELLES**
- N Secteur naturel
 - Ne Secteur naturel à vocation économique
 - NL Secteur naturel à destination de loisirs
 - Nsb Secteur naturel destiné au stockage de bois

INDICES ET SECTEURS

- Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement résicrique
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment à construction présentant un intérêt patrimonial (ex: ancien château au Col du Marais, maison forte au Chef-lieu, ancienne fruitière, fours, chapelles, oratoires, ...)
- Refuge
- Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° du c. urb.) et fonctionnelle (L.151-16 et R.151-37 1° du c. urb.)
- Périmètre d'étude du Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles (PER), dont secteurs concernés par des risques

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET À LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Corridors biologiques
- Zones humides
- Zone Natura 2000 (Massif de la Tournette)
- Espace boisé classé (EBC)
- Élément de paysage et de biodiversité (vergers, ripisylves, alignements d'arbres,...)

EMPLACEMENT RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Cheminement piéton (1m)	Commune	75 m ²

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistants (à titre indicatif)

